

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme D'Agostini, Mme Coulon, Mme Marianne, Mme Herman, Mme Tolmont, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Choplin, M. Guitton, M. Pollefoort, M. Poulain, M. Rosak.

Absents excusés : M. De Thieulloy, M. Labre et Mme Lemée

Secrétaire de séance : M. Guitton

Approbation du PV du 3 avril

Le procès-verbal du 3 avril est approuvé à l'unanimité.

1- PROJET CITYSTADE : DEMANDE DE SUBVENTIONS (DELIBERTION)

Pour financer le projet de city stade, Monsieur le Maire entend solliciter des partenaires, étant précisé que les crédits nécessaires à sa réalisation sont inscrits au budget 2023.

Vu les articles L2334 -32 et suivants du CGCT.

Monsieur le Maire expose que le projet d'installation d'un terrain multisports et d'une zone de fitness, dont le cout prévisionnel s'élève à 105 336 € HT (city stade) et 11 259.25 € HT (zone de fitness) soit un total de 116 595.25 HT auquel s'ajoute des travaux de terrassement de 49 590 € HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Cout total subventionnable : 116 595.25

A.N.S. 80% : 93 276.00 €

Autofinancement communal : 20% de la dépense subventionnable : $23019.25 \text{ €} + 49\ 590 \text{ €} = 72\ 909.25 \text{ €}$

L'échéancier de réalisation de projet est fixé comme suit : réalisation novembre / décembre 2023.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'adopter l'opération projetée
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention de l'Agence Nationale du Sport
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2 – ACHAT DE LA PARCELLE AC 73 ET MODALITES DE FINANCEMENT (DELIBERATION)

Monsieur Pollefoort a rencontré les propriétaires de la parcelle AC 73 (maison au lieudit le petit letterai, route de Chauffour). Les vendeurs proposent au conseil municipal de vendre le bien au prix de 135 000€.

Le principe d'achat de ce bien avait déjà été validé lors d'un dernier conseil municipal de par sa situation dans le cœur du centre bourg. La destination finale du bien reste à définir. Plusieurs pistes ont été évoquées : maison d'urgence, couchages pour les locations de la salle multifonctions, maison de santé, local jeunes.....). Le conseil devra réfléchir à la destination finale du bâtiment et les différentes aides possibles pour le projet retenu.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider la proposition d'achat de la parcelle AC 73 au prix net vendeur de 135 000 € et autorise le maire ou un adjoint à signer la promesse de vente ou tout autre document administratif se référant à ce dossier.

Au motif que la destination finale du bâtiment n'est pas clairement définie, Madame Tolmont indique s'abstenir.

3 - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES DE LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (DELIBERATION)

La commission « construction du restaurant scolaire et périscolaire » s'est réunie plusieurs fois pour travailler sur le projet de construction du restaurant périscolaire. LC Développement a proposé un avant-projet et a préparé un DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour lancer l'appel d'offres.

Après délibération, le conseil municipal autorise le lancement de l'appel d'offres.

4 - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES : LIVRAISON ET PREPARATION DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE (DELIBERATION)

Le marché sur la livraison et préparation des repas arrive à son terme. Il y a lieu de renouveler l'appel d'offres. La commission en charge du restaurant scolaire s'est réunie et a donc préparé le dossier de consultation.

Après délibération, le conseil municipal autorise le lancement de l'appel d'offres.

CONVENTIONS AVEC LE CAUE (information)

M. le Maire propose au conseil municipal de faire appel au CAUE pour les accompagner dans les futurs aménagements prochains à savoir :

- La cour de l'école (après la construction du restaurant scolaire, la cour devra être retravaillée)
- Aménagement de l'ensemble salle multifonctions / citystade / maison)
- Aménagement du cimetière

Pour bénéficier du soutien du CAUE, des conventions devront être signées. Le CAUE devra venir sur place pour prendre connaissance des lieux. La convention sera alors proposée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette démarche.

NOUVEAU TARIF : LOCATION DE LA SALLE A LA JOURNEE (SEMINAIRE...). **(DELIBERATION)**

La commission propose de créer un nouveau tarif de la salle multifonctions pour pouvoir organiser une réunion / séminaire à la journée (8h /19h).

Elle propose de retenir les tarifs suivants :

- Sans scène 170 €
- Avec scène 200 €
- Salle complète 300 €

La cuisine ne sera pas accessible (seulement le bar), et le ménage est compris dans le tarif.

Le conseil municipal, après délibération décide de retenir les tarifs proposés par la commission.

QUESTIONS DIVERSES

Commission restaurant scolaire

Mme Yvon et Mme D'Agostini avancent sur la mise en place d'actions pour lutter contre le gaspillage avec l'appui du Pays du Mans. Il faudrait prévoir l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour saisir chaque les données relatives aux déchets. L'actuel est trop ancien.

Parquet ancienne salle des fêtes

L'agent communal est en train de démonter le parquet de l'ancienne salle des fêtes. Celui-ci sera réutilisé dans la salle près du secrétariat de mairie pour la rendre plus chaleureuse.

Le reste sera stocké pour un emploi futur.

Conseil municipal jeune

Compte tenu des futurs projets de la commune (aménagement de la cour, du city stade...), Madame Yvon propose de saisir l'occasion pour mettre en place le conseil municipal jeune. Madame D'Agostini a déjà commencé à travailler sur le projet. Le conseil municipal approuve la proposition.

Fin de la réunion à 22H